

*Date de dépôt : 7 octobre 2015*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Frédérique Perler : Chantiers CEVA Carouge-Bachet & gare des Eaux-Vives**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 septembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*A la faveur des passionnantes visites de chantiers CEVA proposées aux député-e-s, notamment celui de la gare des Eaux-Vives en mars dernier et celui de Carouge-Bachet le mois de juin suivant, certain-e-s député-e-s ont observé que subsisteront, semble-t-il, des espaces/volumes qui resteront inoccupés une fois les chantiers terminés.*

*Compte tenu de la valeur (et du luxe) que représente le moindre espace libre à Genève et des innombrables besoins pour la population qui ne peuvent être satisfaits faute de place, ne pourrait-on pas profiter de ces « vides collatéraux » ou « restes de chantiers » pour réaliser des projets adaptés à ces espaces/volumes plutôt que de les laisser à l'abandon ?*

*S'agissant de la future halte Carouge-Bachet, le volume disponible est largement suffisant pour accueillir sans problème une vélostation.*

*Mes questions sont les suivantes :*

**1) Une vélostation est-elle déjà prévue dans le périmètre de la halte Carouge-Bachet ?**

*Si tel n'est pas le cas,*

**2) Dans quelle mesure serait-il possible d'intégrer une vélostation dans la future halte Carouge-Bachet ?**

*Concernant la future gare des Eaux-Vives, de gigantesques m<sup>3</sup> resteront inoccupés :*

**3) Considérant la proximité du projet de la Nouvelle Comédie, ne pourrait-on pas y envisager des espaces de stockage ? Ou aménager des locaux de répétitions (musique) destinés aux jeunes ? Ou encore réaliser un skatepark couvert à l'instar de la réalisation sous les voies autoroutières de la Praille ? Ou d'autres espaces pour les jeunes tels qu'une salle de concert à l'instar de la Cave 12 réalisée dans le parking sous l'Ecole d'ingénieur (HEPIA) ?**

*Les idées pour occuper ces gigantesques volumes ne manqueront certainement pas, d'où ma quatrième question :*

**4) Sachant que certaines infrastructures appartiennent aux CFF, de quels espaces le canton de Genève est-il propriétaire précisément ?**

**5) Le Conseil d'Etat serait-il disposé à étudier avec les CFF et les partenaires, telle que la Ville de Genève, la réalisation de projets dans les espaces/volumes inoccupés évoqués précédemment ?**

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Une vélostation équipée fonctionnellement (rack à vélo, casiers etc.) est prévue dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de l'interface Carouge-Bachet. Ce projet fait l'objet d'une demande définitive en autorisation de construire (DD n°107 833) et est actuellement en cours d'instruction.

La vélostation d'une superficie d'environ 450 m<sup>2</sup> prendra place dans une nouvelle structure qui sera construite à l'articulation de la future place basse et de la place haute du projet d'aménagement, à proximité immédiate de l'émergence sud de la halte ferroviaire. La vélostation pourra accueillir 270 places de vélo.

Cette infrastructure, ainsi que l'ensemble du projet d'aménagement des espaces publics sera financée par la mesure 10-3 inscrite à l'accord sur les prestations du 30 mars 2011 du projet d'agglomération 1<sup>re</sup> génération. Cette mesure prévoit le réaménagement des interfaces des haltes et gares du CEVA ainsi que l'amélioration de l'intermodalité.

Concernant la future gare des Eaux-Vives, les CFF sont propriétaires de la gare et du tube ferroviaire, et c'est essentiellement la Ville de Genève qui est propriétaire des espaces publics autour de la gare. Au sujet des espaces situés au-dessus des voies ferrées sur le tronçon Eaux-Vives – Grange-Falquet, il s'agit d'espaces techniques fermés non prévus comme utilisables (pas de ventilation, pas d'ouvertures, hauteur restreinte), qui sont propriété des CFF. Ces espaces résultent du choix de la solution constructive en tranchée couverte pour l'aménagement ferroviaire dans ce secteur.

La réalisation de projets dans les espaces/volumes inoccupés évoqués précédemment devrait s'accompagner d'aménagements importants, avec des trémies d'accès conséquentes en surface dont l'insertion serait a priori difficile et en conflit avec la voie verte, et pour lesquels les coûts devraient être à la charge de l'entité qui souhaiterait exploiter ces espaces. De plus, la dalle ne pourrait pas supporter tout type d'activité, notamment le stockage de matériaux lourds. Avant toute décision, ces projets devraient faire l'objet d'une étude de faisabilité qui ne pourrait être envisagée qu'avec l'accord de la Ville de Genève et des CFF.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP